

Lubrifiant Destructeurs de Documents



DKLUB1000



DKLUB125P

1. Identification de la substance ou du mélange

1.1 Identification du produit

Nom du produit : Lubrifiant

1.2 Utilisation identifiée :

Huile blanche technique

1.3 Numéro téléphonique d'urgence:

Contact technique: +33 (0)4 72 17 19 00

Urgence médicale: +33 (0)4 72 11 69 11 (Centre de contrôle de Poison, Lyon)

Date de publication / Révision:

21/07/2014 – 21/01/2019

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit: Mélange

Classification selon le règlement (CE) No.1272 / 2008 [CLP / GHS]

Non classé

Classification selon la directive 1999/45 / CE [DPD]

Non classé

Informations complémentaires: Le produit n'est pas classé dangereux selon la directive 67/548 / CEE et ses amendements.

2.2 Éléments d'étiquetage

Les pictogrammes de danger

Mention d'avertissement ⇒ Pas de mention d'avertissement

Mentions de danger ⇒ Pas d'effet significatif ou danger critique connu

Conseils de prudence

Prévention ⇒ Pas d'application

Réponse ⇒ Pas d'application

Stockage ⇒ Pas d'application

Élimination ⇒ Pas d'application

Informations complémentaires

N'est pas une substance ou un mélange dangereux selon les directives communautaires 67/548 / CEE ou 1999/45 / CE.

Le produit n'a pas besoin d'être étiqueté conformément aux directives CE ou respectivement aux lois nationales.

2.3 Autres dangers

Aucun connu

3. Composition / Information des ingrédients

3.1 Substance / préparation: Mélange

Nom	Identifiants	%	Classification	
			67/548 / CEE	Règlement 1272/2008 / (CLP)
Distillats (pétrole) hydrotaité paraffiniques lourds	CAS: 64742-54-7 CE: 265-157-1 n. indice: 649-467-00-8 REACH #: 01-2119484627-25	75-80	Note H et La	Note H et Lb
Copolymère d'isobutylène / butène	CAS: 9003-29-6	20 à 25	Non classés	Non classés

Annexe I Remarque L – s'applique à l'huile de base dans ce produit. Remarque L - La classification comme cancérrogène ne doit pas s'appliquer si l'on peut démontrer que la substance contient moins de 3% d'extrait de DMSO telle que mesurée par IP 346. (voir la section 9)

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux . Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présence et facile à faire. Continuer à rincer. Si irritation, une vision floue ou un gonflement se produit et persiste, obtenir les conseils médicaux d'un spécialiste.

Inhalation: Si la respiration est difficile, transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

Victime inconsciente et ne respirant pas: En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, fournir de l'oxygène ou mettre en place une aide respiratoire par du personnel qualifié. Consulter un médecin si la victime a un état de conscience altéré ou si les symptômes ne disparaissent pas.

Contact avec la peau: Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver à l'eau et au savon. Manipuler avec précaution et les disposer de façon sécuritaire.

Consulter un médecin si une irritation de la peau, un gonflement ou une rougeur se développe et persiste. Une injection à haute pression accidentelle à travers la peau nécessite une attention médicale immédiate. Ne pas attendre que des symptômes se développent.

Ingestion: Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un professionnel de santé ou envoyer la victime dans un hôpital. Ne pas attendre que des symptômes se développent.

Protection des sauveteurs: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque personnel ou sans formation adéquate. Avant de tenter de sauver les victimes, isoler la zone de toutes les sources potentielles d'inflammation, y compris débrancher l'alimentation électrique. Assurer une ventilation adéquate et vérifier que l'atmosphère présente soit respirable et sans danger avant d'entrer dans des espaces confinés.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets potentiels aigus sur la santé

Contact avec les yeux: Le contact avec les yeux peut causer des rougeurs et des douleurs transitoires.

Inhalation: L'inhalation des vapeurs peut causer des maux de tête, des nausées, des vomissements et un état altéré de conscience.

Contact avec la peau: Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion: L'ingestion (avaler) de ce matériau peut conduire à un état modifié de conscience et la perte de coordination.

5. Mesures de lutte contre les incendies

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Utiliser un produit chimique sec, CO₂, eau pulvérisée (brouillard) ou de la mousse.

Moyens d'extinction inappropriés: ne pas utiliser des jets d'eau directs sur le produit de combustion; cela pourrait causer des éclaboussures et propager le feu.

L'utilisation simultanée de la mousse et de l'eau sur la même surface est à éviter car l'eau détruit la mousse.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie ou d'augmentation de la pression, le conteneur peut éclater.

Cette substance peut flotter et être rallumée à la surface de l'eau.

5.3 Produits de combustion dangereux

La combustion incomplète est susceptible de donner lieu à un mélange complexe de suspension dans l'air, des particules solides et liquides, des gaz, y compris le monoxyde de carbone, H₂S, SO_x (___gVirt_NP_NNS_NNPS<__ oxydes de soufre) ou l'acide sulfurique et des composés organiques et inorganiques non identifiés.

5.4 Conseils aux pompiers

Précautions particulières pour les pompiers: Circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne de la proximité de l'incident s'il y a un feu. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque personnel ou sans formation adéquate.

Cette substance est nocive pour les organismes aquatiques. L'eau d'incendie contaminée par ce produit doit être contenue et empêchée d'être rejetée dans les cours d'eau, les égouts...

Équipement de protection spécial pour les pompiers: Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié, un appareil de protection respiratoire autonome (SCBA) avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement et procédures d'urgence de protection

Pour les non-secouristes:

Garder le personnel non impliqué loin de la zone de déversement. Alerter le personnel d'urgence. Sauf en cas de petits déversements, la faisabilité de toute action doit toujours être évaluée et conseillée, si possible, par une personne compétente formée à la prise en charge de la gestion de l'urgence.

Arrêter la fuite et sécuriser. Éviter tout contact direct avec le produit. Rester en amont / garder de la distance avec la source. En cas de déversements importants, alerter les occupants dans les zones environnantes. Éliminer toutes les sources de combustion. Les déversements du produit en quantité limitée, en particulier en plein air lorsque les vapeurs sont rapidement dispersées, limitent vraisemblablement l'exposition à une concentration dangereuse.

Remarque: Les mesures recommandées sont basées sur des scénarios de déversements les plus probables pour ce matériau, cependant, les conditions locales (vent, air, température, vague / direction du courant et de la vitesse) peuvent influencer de manière significative le choix des actions appropriées.

Pour cette raison, les experts locaux devraient être consultés si nécessaire. Les réglementations locales peuvent également prescrire ou limiter les actions à entreprendre.

Pour les secouristes:

Petites quantités: les vêtements de travail antistatiques normaux sont généralement suffisants.

Déversements importants: une combinaison de résistance chimique et thermique doit être utilisée. Gants de travail offrant une résistance chimique suffisante, en particulier pour les hydrocarbures aromatiques.

Remarque: Les gants en PVA ne résistent pas à l'eau et ne sont pas adaptés à une utilisation d'urgence. Casque de sécurité, chaussures ou bottes de sécurité antistatiques et antidérapantes. Lunettes et/ou un écran facial, si projections ou contact avec les yeux possible.

Protection respiratoire:

Un demi ou plein masque respiratoire avec filtre (s) pour les vapeurs organiques (et le cas échéant pour H₂S), un appareil respiratoire (SCBA) peuvent être utilisés selon l'ampleur du déversement et la quantité prévisible de l'exposition. Si la situation ne peut pas être complètement évaluée, si un déficit en oxygène est possible, seuls les appareils respiratoires autonomes doivent être utilisés.

6.2 Précautions environnementales

Les déversements importants peuvent être couverts avec de la mousse, le cas échéant, pour limiter la formation de nuages de vapeur. Ne pas utiliser de jet d'eau. A l'intérieur des bâtiments ou des espaces confinés, assurer une ventilation adéquate. Transférer le produit collecté et les autres matériaux contaminés dans des contenants appropriés pour la récupération ou l'élimination sans danger.

Substance polluante dans l'eau: Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, rivières ou autres plans d'eau. Si nécessaire faire barrage au produit avec de la terre sèche, du sable ou des matériaux non combustibles similaires. En cas de contamination du sol, enlever le sol contaminé et traiter conformément aux réglementations locales.

En cas de petits déversements dans des eaux fermées (à savoir les ports), contenir les produits avec des barrières flottantes ou d'autres équipements. Récupérer le produit déversé en absorbant avec des absorbants spécifiques flottants. Si possible, les grandes quantités dans des eaux ouvertes doivent être contenues avec des barrières flottantes ou d'autres moyens mécaniques. Si cela il est impossible, contrôler la propagation du déversement et récupérer le produit par écrémage ou autre moyens mécaniques appropriés. L'utilisation de dispersants doit être conseillée par un expert, et, le cas échéant, approuvé par les autorités locales.

6.3 Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

Petit déversement: Arrêter la fuite si sans risque. Absorber le produit déversé avec des matériaux non combustibles appropriés.

Grand déversement: Les déversements importants peuvent être prudemment couverts avec de la mousse, le cas échéant, afin de limiter la formation de nuages de vapeur. Ne pas utiliser de jet d'eau. A l'intérieur des bâtiments ou des espaces confinés, assurer une ventilation adéquate. Transférer le produit collecté et les autres matériaux contaminés dans des contenants appropriés pour la récupération ou l'élimination sans danger.

6.4 Référence aux autres sections

Voir section 1 pour les informations de contacts d'urgence.

Voir la section 8 pour obtenir des informations sur les équipements de protection individuelle appropriés.

Voir la section 13 pour les informations sur le traitement des déchets.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection:

Ne pas inhaler. Éviter de respirer les fumées / brouillard. Éviter tout contact avec la peau. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Prévenir le risque de glissement. Prendre les mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter les éclaboussures lors du remplissage du produit liquide chaud.

Remarque: voir section 8 pour les équipements de protection individuelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général:

Veiller à ce que les mesures de propreté adéquates soient en place. Les matériaux contaminés ne doivent pas être autorisés à être accumulés dans les lieux de travail et ne doivent jamais être gardés dans des poches. Manger, boire et fumer devraient être interdits dans les zones où ce produit est manipulé, stocké et traité. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Changer les vêtements contaminés à la fin du travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

La zone de stockage, la conception du réservoir, les équipements et les procédures d'exploitation doivent être conformes aux législations européennes, nationales ou locales. Les installations de stockage doivent être conçues avec des barrages adéquates en cas de fuites ou de déversements.

Le nettoyage, l'inspection et l'entretien de la structure interne des réservoirs de stockage doivent être effectués par du personnel approprié et qualifié tels que définis par les réglementations nationales, locales ou d'entreprises.

Stocker séparément des agents oxydants.

Les matériaux recommandés pour les conteneurs ou revêtements des conteneurs utilisent de l'acier ou de l'acier inoxydable.

Ne convient pas: Certains matériaux synthétiques peuvent être inappropriés pour les conteneurs ou revêtements de conteneurs selon les spécifications du matériau et l'utilisation prévue. La compatibilité doit être vérifiée avec le fabricant. Conserver uniquement dans le récipient d'origine ou dans un récipient approprié pour ce type de produit.

Garder les récipients hermétiquement fermés et correctement étiquetés. Protéger de la lumière du soleil. Les contenants vides peuvent contenir des vapeurs / résidus nuisibles, inflammables ou explosifs. Ne pas couper, broyer, percer, souder, réutiliser ou jeter des conteneurs à moins que des précautions adéquates soient prises contre ces dangers.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Copolymère isobutylène / butane: Aucune valeur limite d'exposition connue

Distillat (pétrole) hydrotraités:

TWA: 1 mg / m³ 8 heure (s). Forme: Brouillard et fumée - STEL: 3 mg / m³ 15 minute (s). Forme: brouillard et fumée

Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition en milieu de travail, une surveillance peut être nécessaire pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou des mesures de contrôle et / ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire.

Il faut se reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes afin d'évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques ainsi qu'aux documents permettant de déterminer les substances dangereuses.

Niveaux d'effets dérivés

Concentrations avec effet: Pas de PEC disponible

8.2 Contrôle de l'exposition

8.2.1 Contrôles appropriés:

La ventilation mécanique et l'extraction locale permettront de réduire l'exposition par l'air. Utiliser un matériau résistant à l'huile dans la construction d'équipements de manutention. Stockage dans les conditions recommandées et en cas de chauffage, un équipement de contrôle de la température devrait être utilisé pour éviter la surchauffe.

8.2.2 Mesures de protection individuelle:

Mesures d'hygiène: Se laver les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et à la fin de la période de travail.

Veiller à ce que les douches oculaires et les douches de sécurité soient séparées du poste de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Protection des yeux / du visage: Si un risque potentiel d'éclaboussures existe, utiliser des lunettes.

Peau / Protection des mains: Porter des gants de protection (par exemple en caoutchouc) résistant à l'huile. Gants en PVC. Gants en néoprène.

Autre protection de la peau: Des chaussures appropriées et toutes les mesures de protection de la peau supplémentaires doivent être choisies en fonction de la tâche effectuée et des risques impliqués et devraient être approuvées par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

8.2.3 Protection du corps: Porter des vêtements de protection s'il y a un risque de contact avec la peau. Changer les vêtements contaminés à la fin du travail.

8.2.4 Protection respiratoire: Le choix du respirateur doit être fondé sur les niveaux d'exposition prévus ou connus, les dangers du produit et les limites de travail sécuritaire du respirateur sélectionné. Utiliser un respirateur à filtre à particules adapté et conforme à la norme si selon le risque d'évacuation cela est nécessaire.

8.2.5 environnement Contrôle de l'exposition: Les émissions provenant de la ventilation ou de l'équipement de travail doivent être vérifiés pour assurer la conformité aux exigences de la législation de protection de l'environnement. Dans certains cas, un épurateur de gaz, des filtres ou des modifications de l'équipement de traitement seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide
Couleur	Paille de couleur clair
Odeur	Inodore / légère odeur d'essence
pH	Non disponible
Point de fusion / Point d'écoulement	- 8 ° C
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
Point d'éclair	> 200 ° C [Pensky-Martens]
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible
Densité relative	0.876 g / cm ³ [15 ° C]
Solubilité	Insoluble dans l'eau Soluble dans la plupart des solvants organiques
Viscosité	Cinématique (40 ° C): 100 .105 cSt.
Coefficient de partage: n-octanol / eau	Non applicable
Température d'auto-inflammation	Non disponible
Propriétés explosives	Non disponible
Propriétés oxydantes	Non disponible
DMSO Composés extractibles pour la substance d'huile de base (IP346)	<3%

Attention: ces données sont des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique: Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. Une combustion incomplète est susceptible de donner lieu à un mélange complexe de particules solides et liquides en suspension, les gaz, y compris le monoxyde de carbone, H₂S, SO_x (liste des oxydes de soufre) ou l'acide sulfurique et des composés organiques et inorganiques non identifiés.

10.4 Conditions à éviter: Agents oxydants.

10.5 Matières incompatibles: Conserver à l'écart des agents oxydants et de chaleur extrêmes.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, une décomposition dangereuse de ce produit ne devrait pas avoir lieu. La combustion incomplète est susceptible de donner naissance à un mélange complexe de particules solides et liquides en suspension, des gaz, y compris le monoxyde de carbone, H₂S SO_x (oxydes de soufre) ou de l'acide sulfurique et des composés organiques et inorganiques non identifiés.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom	Résultat	Espèce	Dose	Exposition
Distillats (pétrole) hydrotaité paraffiniques lourds	LC50 Inhalation Poussière et Fumée	rat	>5,53 mg/l	4 heures
	LD50 Dermique	lapin	>2000 mg/kg	-
	LD50 Oral	rat	>5000 mg/kg	-
Copolymère d'isobutylène / butène	LC50 Inhalation Poussière et Fumée	rat	4820 mg/kg	4 heures
	LD50 Dermique	lapin	>10250 mg/kg	-
	LD50 Oral	rat	> 34600 mg/kg	-

Conclusion / Résumé	Faible toxicité
<u>Irritation / Corrosion</u>	
Peau	Non irritant pour la peau
Yeux	Légèrement irritant
Respiratoire	Non disponible
<u>Sensibilisation</u>	
Peau	Non-sensibilisant pour la peau
<u>Toxicité pour la reproduction</u>	
Conclusion / Résumé	Aucun effet important ou danger critique
<u>Cancérogène</u>	
Conclusion / Résumé	Non disponible

Danger par aspiration

Effets potentiels aigus sur la santé

Inhalation: L'inhalation des vapeurs peut causer des maux de tête, des nausées, des vomissements et un état altéré de conscience.

Risque d'ingestion: En cas d'ingestion. Peut pénétrer dans les poumons et causer des dommages. La déglutition de ce matériau peut entraîner une altération de l'état de la conscience et la perte de coordination.

Contact avec la peau: Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec les yeux: Contact avec les yeux peut causer des rougeurs et des douleurs transitoires.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Effets chroniques	Aucun effet important ou danger critique connu
Mutagenèse	Aucun effet important ou danger critique connu
Téatogène	Aucun effet important ou danger critique connu
Effets sur le développement	Aucun effet important ou danger critique connu
Effets sur la fertilité	Aucun effet important ou danger critique connu
Autres informations	Aucun effet important ou danger critique connu

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nom	Résultat	Espèce	Exposition
Distillats (pétrole) hydrotaité paraffiniques lourds	Aiguë CL50 > 100 mg / l	Poisson	96 heures
	Aiguë CI50 > 100 mg / l	Algues	48 heures
Copolymère d'isobutylène / butène	CE50 > 1000 Concentration nominale (matériau similaire)	Daphnie	48 heures
	CL50 > 1000 Concentration nominale (matériau similaire)	Truite	96 heures
	CL50 > 1000 Concentration nominale (matériau similaire)	Cyprinidés	96 heures

Conclusion / Résumé Toxicité aquatique considérée comme faible toxicité.

12.2 Persistance et dégradation

Conclusion / Résumé Non facilement biodégradable. Intrinsèquement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Conclusion / Résumé Le produit a un potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité Insoluble dans l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB Non, Non.

12.6 Autres effets néfastes

Les déversements peuvent former un film à la surface de l'eau causant des dommages physiques aux organismes. Le transfert d'oxygène pourrait également être compromis.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination: Substance contaminée ou déchets (pas directement recyclable): L'élimination peut être effectuée directement ou transportée par un gestionnaire de déchets qualifié. La législation nationale peut identifier une organisation spécifique, et / ou les méthodes de valorisation ou d'élimination des déchets.

Déchets Dangereux: À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par l'UE - Directive 91/689 / CEE.

Emballage:

Méthodes d'élimination: La génération de déchets doit être évitée ou réduite. Les déchets d'emballage doivent être recyclés. L'incinération ou la décharge ne doit être envisagée que lorsque le recyclage est impossible.

14. Informations relatives au transport

Réglementation internationale du transport

Ce produit est non réglementé par le transport ADR / RID, IMDG, ICAO / IATA.

15. Informations réglementaires

15.1 Sécurité, santé et d'environnement / législation particulières à la substance ou du mélange

Règlement (CE) n. 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n. 790/2009 (ATP 1 CLP)

Règlement (UE) n. 286/2011 (AT 2 CLP)

Règlement (CE) n. 1907/2006 (REACH)

Règlement (UE) n. 453/2010 (annexe I)

Restrictions relatives au produit ou aux substances conformément à l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) et ajustements ultérieurs.

Directive 1999/45 / CE [DPD]

Directive 67/548 / CEE

(lois italiennes):

Décret Législatif n. 52 - 02/03/1997

Décret Législatif n. 65 - 14/3/2003

Décret Législatif n. 81 - 04/09/2008

D.M. 26/2/2004

D.P.R. 689 - 26/5/1959

Décret législatif 238 - 21/05/2005

Décret-loi 106 - 3/8/2009

Décret législatif 152 - 04/03/2006

15.2 Évaluation de la sécurité chimique des composants: complète.

16. Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

16.1 Textes complets des catégories de danger mentionnées à l'article 3

Le texte intégral des indications abrégées de danger

N'est pas applicable

Texte intégral des classifications [CLP / SGH]

N'est pas applicable

Texte intégral des phrases R abrégées

N'est pas applicable

Texte intégral des classifications [DSD / DPD]

N'est pas applicable

Texte intégral des remarques

Remarque H - la classification et l'étiquetage de la substance ne portent que sur les propriétés dangereuses ou propriétés spécifiées par phrase ou par des phrases de risque, en combinaison avec la ou les catégories de danger représenté. Le fabricant, l'importateur et l'utilisateur en aval d'une substance sont tenus d'effectuer une recherche pour être conscients de la pertinence des données afin de classer et d'étiqueter la substance. L'étiquette définitive devra se conformer aux exigences de l'article 7 de l'annexe VI de la directive 67/548 / CEE. (Tableau 3.2).

Note L - La classification comme cancérigène n'est pas nécessaire si l'on peut démontrer que la substance contient moins de 3% d'extrait de DMSO telle que mesurée la méthode IP 346 "Détermination de substances aromatiques polycycliques dans les huiles de base lubrifiantes inutilisées et les coupes pétrolières sans asphaltène — méthode de l'indice de réfraction de l'extraction de diméthyl-sulfoxyde", Institute of Petroleum de Londres. La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole, visées dans la troisième partie.

Les informations présentes dans cette fiche de sécurité sont basés sur les connaissances actuelles à notre disposition. Elles fournissent des indications sur le normes de sécurité et sur le correct usage du produit, et sont fournies sans aucune garantie concernant des utilisations spécifiques.